



VB/cf - Div n° 5784\_04

Paris, le 13 avril 2023

## **PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

### **ALERTE N° 21 CONCERNANT EURAZEO SE**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **EURAZEO SE**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 26 AVRIL 2023**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 15 : Approbation des éléments de rémunération ex post**

#### **Analyse**

Le montant total des indemnités versées à l'occasion du départ de la Présidente du Directoire excède deux fois sa rémunération annuelle.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 5**

*« L'échec ne doit pas être payant ». Il ne peut y avoir à la fois une rémunération élevée qui intègre une prime de risque et une forte indemnité si le risque est avéré. [...]*

*En toute hypothèse, l'AFG recommande que le cumul de l'ensemble des indemnités susceptibles d'être versées à tout mandataire social dirigeant à l'occasion de son départ (indemnités de départ, indemnités de non-concurrence...) n'excède pas un montant correspondant à deux fois sa rémunération annuelle, fixe et variable (les stock-options et autres types de rémunérations étant exclues).*

- **RESOLUTION 19 : Approbation de la levée de la condition de présence affectant la rémunération de long terme de dirigeants**

## **Analyse**

La résolution propose le maintien du bénéfice des actions gratuites et options de souscription d'actions au-delà de la cessation des fonctions de la Présidente du Directoire et de deux membres du directoire sortants, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

La société fait valoir que ce maintien s'inscrit dans le cadre d'une négociation globale intégrant la renonciation à d'autres avantages de la part des intéressés.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-C 4**

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*



## GOVERNANCE

### 1. Composition du conseil de surveillance d'EURAZEO SE

Le conseil de surveillance d'EURAZEO SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 55,6% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Jean-Charles Decaux	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	53	FR	6	2024	1	1			
	Olivier Merveilleux du Vignaux	Vice-Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	66	FR	19	2026	0	1		M	M
	Vivianne Akriche	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	46	FR	4	2027	0	1			
	Christophe Aubut	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	57	FR	8	2023	0	1		M	M
	Roland du Luart de Montsaunin	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	90%	M	83	FR	19	2024	0	1			
	JC Decaux Holding représenté par Emmanuel Russel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	59	FR	6	2026	-	-	M	M	M
	Victoire de Margerie		Libre d'intérêts	71%	F	60	FR	11	2024	0	3			
	Mathilde Lemoine		Libre d'intérêts	100%	F	53	FR	1	2026	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Françoise Mercadal-Delasalles		Libre d'intérêts	100%	F	60	FR	8	2023	0	1	M	P	P
	Stéphane Pallez		Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	10	2025	1	1	P		
	Serge Schoen		Libre d'intérêts	80%	M	55	FR	1	2026	0	1		M	M
	Jean-Pierre Richardson	<b>censeur</b>												



## 2. Spécificités

- Les statuts de la société EURAZEO SE comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Forme juridique de SE.
- Pacte d'actionnaires avec engagements en matière de conservation des participations et de concertation pour les votes.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de nomination.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

